



Syndicat des Inspecteurs d'Académie

46, avenue d'Ivry
75013 Paris

Adresse électronique : syndicatia2@gmail.com

Tel : 06 07 03 71 25

Paris, le 26 mai 2018

Claude DESFRAY, Michèle VINEL,
Co-Secrétaires généraux.

À
Monsieur le Ministre de l'éducation nationale,

Objet : Frais de déplacement

Monsieur le Ministre,

Le coût des frais de déplacement laissé à la charge des IA IPR pose un problème récurrent de plus en plus mal accepté par l'ensemble des IA IPR itinérants. Ainsi du fait de notre fonction d'itinérant, plus nous nous déplaçons, plus nous perdons de l'argent et ceci de plus en plus depuis plus de 10 ans.

Il y a l'entretien de notre véhicule personnel : plus nous roulons plus les dépenses sont importantes et rapprochées. Aujourd'hui, les nouvelles modalités du contrôle technique dont l'augmentation du coût est estimée 30% participeront de cette inflation des dépenses d'entretien.

Il y a le taux des indemnités kilométriques qui diminue au-delà de 10000km mais surtout, qui n'a pas été réévalué depuis l'arrêté du 3 juillet 2006. Soit déjà bientôt 12 ans, alors que l'inflation cumulée depuis cette date a augmenté de 16,5% et le coût de l'essence de près de 30%.

C'est pourquoi, Monsieur le Ministre nous exigeons que soit revalorisée de plus de 30% le taux des indemnités kilométriques. Plus largement, nous vous rappelons que le SIA, en appui sur l'audit interministériel de 2007 préconisant l'attribution d'un véhicule de fonction, demande que cette piste en particulier source d'économie soit explorée.

Dans l'attente de votre réponse, qui intéresse au premier chef le corps des IA IPR, veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de notre haute et respectueuse considération et de notre dévouement au service public.

Claude DESFRAY

Michèle VINEL

Copie :

Mme Isabelle Bourhis, Conseillère sociale / M. Edouard Geffray, DGRH